

Réfugiés et apatrides

Aline Angoustures, Dzovinar Kévonian et Claire Mouradian (dir.)

2017

Presses universitaires de Rennes

www.pur-editions.fr

LA QUESTION de la protection des réfugiés est d'une brûlante actualité. Elle ne peut cependant être bien comprise qu'en explorant son histoire, qui est particulièrement mal connue. L'objectif de ce premier volume publié par le Comité d'histoire de l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides, à partir d'archives en grande majorité inédites, est de contribuer à remédier à cette méconnaissance. Il porte sur les années 1920 à 1960 et concerne la France et le monde occidental. En tenant compte des nouvelles orientations de la recherche, l'ouvrage a une approche globale du réfugié, et produit les éléments d'une histoire qui érige celui-ci en sujet et non en simple objet de projections des politiques publiques, des mobilisations associatives et des programmes humanitaires. Il permet ainsi de rejoindre la centralité de la figure du réfugié au xx^e siècle comme concept-limite mettant en tension les fondements de l'État-nation.

Peut-on dire que la protection des réfugiés en France des années vingt aux années cinquante est marquée par des ruptures de pratiques, de normes et d'acteurs significatives ou au contraire, les éléments de continuité l'emportent-ils ? Comment comprendre les articulations entre le national et l'international dans une période de mise en place d'un droit des réfugiés par la Société des Nations puis par l'organisation des Nations unies avec la convention de 1951 ? Comment mesurer le tournant que constituent la Seconde Guerre mondiale et la création de l'Ofpra en 1952 ? Comment analyser la création d'une institution administrative, qui succède à une gestion nationale et internationale de type consulaire mise en place pour les réfugiés russes et arméniens depuis l'entre-deux-guerres ? L'évolution souvent soulignée à partir des exils allemands et autrichiens, notamment juifs, vers une individualisation du statut de réfugié, c'est-à-dire le passage d'une protection collective, par groupes nationaux, à un statut, celui de 1951 avec la convention de Genève, intégrant la crainte de la persécution et une instruction individualisée est-elle véritablement opératoire ? Ce sont à ces différentes questions que les contributeurs de cet ouvrage essaient d'apporter des éléments de réponse à travers une sociohistoire des pratiques et des acteurs étatiques et transnationaux.